

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00302

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA RICAMARIE - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION AVEC CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 67

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET. Mme Nora BERROUKECHE, Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET. М. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Denis Régis M. M. André CHARBONNIER. M. Marc CHAVANNE. Mme Frédérique M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, М. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE. M. Christian JULIEN. Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. PORCHEROT, Jean-Philippe M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, TARDIEU, Gilbert SOULIER. M. Marc M. Jean-Marc Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT

Membres titulaires absents excusés :

M. Georges HALLARY, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA RICAMARIE - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION AVEC CAP METROPOLE

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain et de l'Opération de Restauration Immobilière, Saint-Etienne Métropole, la commune de La Ricamarie et leurs partenaires ont souhaité mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain portant sur le centre-ville, mené parallèlement à d'autres opérations et réflexions portées par la Métropole et la commune.

La Métropole, en accord avec la commune de La Ricamarie, a approuvé la conduite de cette opération d'aménagement à la SPL Cap Métropole via une concession d'aménagement par délibération du Bureau Métropolitain du 23 janvier 2020. La concession a été signée le 10 mars 2020.

L'opération d'aménagement a pour objet l'intervention sur le parc bâti via la mobilisation des propriétaires, des aides à l'amélioration de l'Habitat, la conduite d'actions de lutte contre l'habitat indigne, la mise en œuvre d'une Opération de Restauration Immobilière, le cas échant le processus de recyclage immobilier des immeubles à réhabiliter.

Le traité de concession définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs, le bilan prévisionnel et les moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'opération.

L'avenant n°1 porte tout d'abord sur l'accompagnement des propriétaires pour bénéficier du concours d'organisme privé, particulièrement d'action logement, dans le cadre de l'OPAH-RU. Action Logement apporte son concours financier aux propriétaires privés de logements pouvant venir compléter et diversifier les dispositifs existants dans l'opération. Action Logement est signataire de l'OPAH-RU.

Il s'agit de permettre à Cap Métropole d'accompagner les propriétaires pour le dépôt des dossiers de demande d'aide.

Le bilan financier est ajusté avec la création de nouvelles lignes correspondantes n'impactant pas l'équilibre du bilan financier :

- En dépenses : rémunération pour l'accompagnement dossiers Action Logement :
 - 17 563 € HT
- En recettes : participation d'ingénierie (Action Logement) :
 - + 17 563 € HT

L'avenant n°1 a également vocation à ajuster et préciser les missions de relogement des ménages. En effet, le traité de concession prévoit la réalisation de ces missions par Cap Métropole via l'embauche d'un professionnel dédié. Au démarrage de l'opération et dans certains cas, notamment dans le cadre des missions d'accompagnement social renforcé des occupants de logements en Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), Cap Métropole prévoit d'avoir recours à un opérateur sous son pilotage.

L'avenant précise alors les rémunérations liées à ces missions en distinguant le recours à un prestataire extérieur. Ces modifications entrainent une baisse de la dépense de :
- 2 800 € HT.

Le bilan prévisionnel évolue en dépense et en recettes de 4 074 426 € HT à 4 089 189 € HT (augmentation de 14 763 € HT). La participation de Saint-Etienne Métropole évolue de son côté de 1 979 530 à 1 976 730 € HT, soit une baisse de 2 800 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement pour le traitement de l'habitat ancien du quartier Centre-Ville à La Ricamarie et le nouveau bilan prévisionnel,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant,</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre n°204 opération 450, compte 2318, destination RICH du budget Habitat DCAF des exercices 2020 et suivants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU